

Abrogation générale—Loi

réforme réglementaire garderont le caractère superficiel de la mesure à l'étude aujourd'hui.

Nous devons reconnaître que notre tâche de députés est semblable à celle du jardinier. Pour avoir une récolte, nous devons appliquer de l'engrais et arroser, mais il est tout aussi important de désherber et d'émonder. Ce n'est pas l'engrais qui manque aux Communes.

M. Cosgrove: Ni le vent.

M. Beatty: Le ministre d'État chargé des Finances (M. Cosgrove) fait remarquer avec à-propos que du vent, il n'en manque pas ici, comme il le sait. Il ne manque pas d'eau, mais de gens décidés à procéder à des compressions, à nettoyer et à élaguer comme cela s'impose parfois. Les ministres ne veulent pas rendre au Parlement son droit et son devoir de réexaminer les programmes.

C'est bizarre; le ministre du Revenu national (M. Bussièrès) hoche la tête; il est pourtant le ministre responsable de la Corporation de développement des investissements du Canada dont l'une des filiales, la société Canadair, a déclaré les pertes les plus lourdes qu'ait enregistrées une société au Canada, soit 1.4 milliard de dollars. Or, ce ministre refuse systématiquement d'être franc avec le Parlement. Il refuse même constamment de permettre au vérificateur général du Canada, le vérificateur du Parlement, d'examiner les états financiers de la CDIC.

M. Bussièrès: Vous ne savez pas ce que vous dites.

M. Beatty: Il hoche la tête quand j'affirme que les libéraux tiennent à garder le pouvoir pour eux-mêmes, et ne veulent pas le partager avec qui que ce soit.

M. Bussièrès: Qu'avez-vous fait lorsque vous étiez au pouvoir? Rien!

M. Beatty: J'entends la voix d'une conscience coupable en face. Le ministre est résolu à contourner le Parlement pour mettre sur pied le holding le plus énorme et le plus coûteux jamais vu au Canada. Il refuse de permettre au Parlement d'examiner ses états financiers comme il se devrait. Il refuse en outre de permettre au vérificateur général du Canada de faire son travail.

M. Bussièrès: Oh, oh!

M. Beatty: Le ministre qui essaie de couvrir le son de ma voix à l'audace de dire que le gouvernement est disposé à partager le pouvoir avec le Parlement et avec les Canadiens. En fin de compte, on gouverne par l'exemple, non par la parole. Si le ministre était disposé à intervenir à la Chambre au lieu de parler dans son coin, il montrerait qu'il est prêt à instituer des réformes et à exercer des contrôles sur les sociétés de la Couronne, ce qui constituerait un début d'ouverture de la part du gouvernement.

Le gouvernement pourrait commencer par présenter des projets de loi permettant au Parlement de réexaminer régulièrement l'utilité des programmes qui ont été institués. Il pourrait lancer le processus de déréglementation, par exemple dans le domaine des communications où le gouvernement croit

encore qu'il lui incombe de déterminer ce que les Canadiens pourront voir et entendre, au lieu de leur donner le droit de décider par eux-mêmes. Si le ministre montrait qu'il cesse de penser que le gouvernement sait mieux que les citoyens ce qui est dans leurs intérêts les meilleurs, j'estimerais alors qu'il est autorisé à dire que le gouvernement est disposé à partager le pouvoir avec le Parlement ou à prendre des initiatives en matière de réforme de la réglementation. Or, on nous offre plutôt des mesures de replâtrage. Les Canadiens exigent mieux que ça. Si le gouvernement n'est pas prêt à leur donner mieux, qu'il déclenche des élections. Les Canadiens savent qu'il y a un autre choix et qu'après ces élections nous pourrions commencer à élaguer l'appareil gouvernemental et rendre aux citoyens canadiens la dignité, le sens de la valeur personnelle et le pouvoir de mener leur vie à l'abri des ingérences du gouvernement.

● (2000)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, au sujet du bill à l'étude, je voudrais d'abord féliciter les membres du comité pour l'excellent travail qu'ils ont accompli; après avoir examiné la question, ils ont démontré que les lois dont nous nous débarrassons sont vraiment désuètes, comme quiconque peut le constater à la lecture du projet de loi.

J'écoute les arguments avancés par nos vis-à-vis. Ils auraient dû siéger au comité. Ils auraient pu y travailler. C'est peut-être une étape importante pour le Parlement du Canada, car nous accomplissons peut-être un geste plus utile qu'une grande partie de nos travaux des deux dernières années. En effet, nous nous débarrassons de certaines lois.

Il serait peut-être utile que nous nous attelions à la tâche de simplifier la plupart des lois qui intéressent directement les Canadiens moyens dans leur vie quotidienne. Nos lois sont écrites dans un style que l'immense majorité des Canadiens sont incapables de comprendre. Nous avons fait en sorte qu'il est presque impossible pour les familles et les citoyens canadiens, même les plus intelligents, de lire le texte d'une loi et d'en comprendre les dispositions et la façon dont elle est appliquée ou du moins dont elle devrait l'être.

Depuis de nombreuses années, je crois fermement que l'un des rôles du Parlement devrait certes consister à simplifier la formulation des textes de loi, non seulement comme on le fait dans ce bill en supprimant des lois devenues inutiles ou désuètes, mais aussi en faisant en sorte que les gens puissent comprendre la loi de l'impôt sur le revenu, qui est l'exemple le plus flagrant, et également d'autres lois qui touchent directement les particuliers et les familles. Nous devrions consacrer un peu de temps à cette tâche et charger certains comités de scruter la formulation des mesures que nous adoptons afin de voir s'il n'y aurait pas une expression plus simple ou plus facile à comprendre, des mots qui se rapprochent davantage du langage quotidien des gens, afin qu'ils se rendent compte que nous avons pris une décision, mais aussi qu'ils puissent en comprendre la portée.